

reuse de la part du gouvernement fédéral. Voici quelques-unes des réponses que j'ai reçues:

Les villes, grandes et petites, devraient être forcées de combattre la pollution à leurs frais.

Le plus tôt sera le mieux.

Nous devons conserver un Canada sain et salubre.

Aucune eau d'égout ne devrait être déversée dans nos lacs et nos rivières.

Il faut voir le problème bien en face.

Je vois, en parcourant cette liste, qu'elle contient beaucoup d'autres commentaires dont certains proviennent de différentes parties de la région.

Certainement. Soyez sans pitié pour tous les délinquents, petits et grands.

Il faudrait des lois fédérales sur la pollution afin que les provinces, à titre individuels n'aient pas à négliger la lutte contre la pollution pour s'assurer la présence d'industries.

Voilà, je pense, un des principaux points dont il faudrait convaincre le gouvernement. Il faut des mesures fédérales énergiques faute de quoi les provinces, à titre individuel, sont exposées à devoir sacrifier les mesures d'assainissement car les industries renoncent à s'y installer si elles doivent s'occuper de contrôle antipollution. Voici encore d'autres réponses:

Il y a longtemps que le besoin s'en fait sentir. C'est devenu très important.

Oui, trois fois oui, et immédiatement!

C'est en passe de devenir un problème grave et c'est vital pour notre survie.

Danger: explosifs! Aujourd'hui même! non pas demain!

Oui! et qu'on fasse casquer les responsables de la pollution!

On dépense aujourd'hui plus d'argent pour des choses moins importantes.

Il faut qu'on y passe sans quoi nous périrons tous.

Espérons qu'il n'est pas trop tard!

Certainement. Je suis tout acquis aux mesures de protection. Je pense que le livre de Rachel Carson n'exagère rien.

Qu'on le fasse dès maintenant, avant qu'il soit trop tard.

Jusqu'ici, la politique nationale à cet égard a été une honte. Il faut faire beaucoup plus et sans tarder.

Les responsables sont souvent les derniers à s'en préoccuper—ils ne songent qu'aux profits.

Il faut imposer immédiatement un contrôle sévère.

Si l'on ne prend pas des mesures plus sévères, le pays tout entier en pâtira, cela coûtera bien davantage et il sera peut-être trop tard.

On l'espère depuis longtemps.

Depuis le temps qu'on attend!

Oui, surtout les matières d'égout provenant des villes et les déchets industriels déversés dans les rivières, les lacs, etc.

Nous voulons de l'air sain et des eaux pures, pour nous et pour les générations futures.

Le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) a pris la parole, lors d'un meeting tenu le 15 janvier 1970 à Vancouver. Voici

[M. Skoberg.]

un paragraphe très bref de son discours que j'aimerais vous citer:

Un statut national sur la qualité de l'eau s'impose.

Nous devons connaître les normes d'activité de chacune des industries. Nous devons également amener les associations industrielles à faire entreprendre, par leurs adhérents, des recherches en commun et à reconnaître les avantages, sur le plan des relations publiques, des mesures de contrôle volontaires.

Il faut également prévoir des directives régionales car chaque région du pays a ses propres impératifs et peut souhaiter atteindre des normes plus élevées encore.

D'après moi, le bill C-144 n'atteint aucun des objectifs énoncés par le ministre des Pêches. Ce dernier déclarait plus loin:

Dans l'industrie, on doit disposer chez soi des pires agents de pollution.

J'imagine qu'en disant cela, le ministre songe à l'industrie ou à la municipalité responsable de cette pollution. Or, il ne saurait être simplement question de parler d'instaurer des mesures de contrôle essentielles, qui résoudraient tout au plus le problème de façon superficielle. Le discours du ministre à Vancouver nous laisse songeurs. Le Nouveau-Brunswick, qui a tant besoin d'industries, n'a pas à s'inquiéter, selon lui, des graves répercussions de la pollution de son fleuve ou de son industrie minière sur l'industrie du saumon de l'Atlantique, si l'on en juge d'après ceci:

L'industrie minière emploie d'ordinaire 200 hommes à cœur d'année; celle de la pêche, 600 personnes du Nouveau-Brunswick, à temps partiel. L'espérance de vie de la première se limite à 15 ans. Celle de la seconde, heureusement, est illimitée.

J'espère que le ministre exercera une certaine influence sur ses collègues du cabinet, en ce qui concerne les mesures contre la pollution. Pour moi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources doit se préoccuper autant que le ministre des Pêches et des Forêts du contrôle de la pollution. Cet intérêt de leur part ne servira à rien sans les ressources voulues pour remédier au problème.

D'après les données statistiques à notre disposition, notre pays ne saurait survivre longtemps à une telle situation, à moins que l'on ne fournisse aux divers ministères intéressés les fonds nécessaires. Lors de l'examen du bill en comité, nous ferons en sorte, j'en suis sûr, d'y inclure des mesures fédérales énergiques, qui auront pour effet de mettre en vigueur, au moyen d'une loi fédérale, les mesures de contrôle auxquelles songe la moyenne des gens au pays. Des mesures législatives provinciales ne sauraient venir à bout du problème. Lors de l'examen du bill, je demanderai que le cabinet rétablisse les prêts autorisés par la Société centrale d'hypothèques et de logement, en ce qui concerne la